

À l'école de Saint-Hellier, le combat continue

Rédaction Neufchâtel-en-Bray

Publié le 21 Sep 18 à 17:08



François Dodelin, maire de Goupillières, Alain Lucas, maire de Saint-Hellier et Christian Goyer, 2e adjoint. (©Le Réveil de Neufchâtel)

Alain Lucas ne baisse pas les bras. Le dossier avait été jugé au **tribunal** administratif de **Rouen** lundi 10 septembre 2018. La commune avait remporté la bataille juridique qui l'opposait à l'**Éducation nationale** pour la troisième année consécutive. Pourtant, aucun enseignant n'a été envoyé par l'inspection académique pour le moment.

Rappelons que 46 élèves fréquentent l'école communale. Si les 15 élèves de **maternelle** en petite section sont rassemblés, les 31 élèves de la grande section au CM2 partagent le même **enseignant**. « C'est ubuesque », lâche Alain Lucas qui est déterminé à offrir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage.

Du soutien

（ Pour lui, « c'est l'avenir des enfants qui est en jeu ».

En guise de soutien, le maire de **Goupillières**, François Dodelin, s'est rendu à l'école de **Saint-Hellier (Seine-Maritime)**.

L'élu a obtenu gain de cause pour les 37 élèves scolarisés au sein de la commune. Concernant Saint-Hellier, pour le moment, la demande serait « à l'étude » au **rectorat** selon le maire.

Une situation incompréhensible pour l'édile alors que la commune a déjà investi 300 000 euros pour moderniser l'école. Affaire à suivre.